

1. REFONDATION: OÙ EN EST-ON?

- État DES LIEUX UN AN APRÈS LA PUBLICATION DE LA LOI PEILLON

Le Conseil supérieur des programmes (CSP)

Créé par la loi, le CSP est «une instance indépendante placée auprès du ministre de l'éducation nationale». Il a produit en 2013-2014 une Charte des programmes, les projets de programmes pour l'école maternelle et pour l'enseignement moral et civique, ainsi que le projet de socle commun de connaissances de compétences et de culture.

Le projet de nouveau socle, dans une autre logique que le précédent, est un texte particulièrement important. Selon la loi (rapport annexé), le socle doit devenir le «principe organisateur de l'enseignement obligatoire dont l'acquisition doit être garantie à tous ». Le projet produit par le CSP répond à ce cahier des charges. Il donne les grands objectifs de connaissances et de compétences à atteindre en fin de scolarité obligatoire, qu'il faudra ensuite décliner dans les différents programmes disciplinaires. Le SNES-FSU souhaite que cette méthode de travail permette l'écriture de programmes cohérents, tant au fil de la scolarité qu'entre les différentes disciplines à même niveau d'étude. Il s'engagera dans la consultation (voir verso), débattrà avec les collègues et portera auprès du ministère ses propositions.

Les relations entre l'école et le collège

Les mesures concernant le second degré à la rentrée 2014 portent principalement sur la généralisation de la mise en place du conseil école-collège, et sur l'éducation prioritaire (voir fiche 6). Des décrets portant sur la rénovation du conseil pédagogique, les conseils de cycles, les directives concernant le redoublement, et les dispositifs pédagogiques d'accompagnement devraient être publiés sous peu pour une mise en œuvre à la rentrée 2015.

Le conseil école-collège, présidé conjointement par le principal et l'inspecteur de l'Éducation nationale, se réunit au moins deux fois par an et doit établir selon la loi un « programme d'actions » qui peut proposer « des enseignements et des projets communs », et « des échanges de pratiques et d'enseignants » entre le collège et les écoles de son secteur.

La création de cette nouvelle instance s'inscrit dans une vision d'une organisation du système éducatif fondée sur un bloc école-collège dans l'unique objectif de l'acquisition de «compétences de base» faisant de la rupture école/collège, la cause de tous les maux. Loin de donner un espace de liberté aux équipes, l'organisation choisie par l'administration tend à rigidifier les liaisons CM2-6ème telles qu'elles existent déjà et à caporaliser les pratiques des enseignants. La présidence par l'IEN et le chef d'établissement en est un élément. D'ailleurs les témoignages des collègues ayant participé à des conseils mis en place en 2013-2014 montrent un fonctionnement chronophage affligeant et qui n'apporte rien.

Le SNES-FSU a une tout autre conception de l'articulation école/collège, fondée sur une meilleure connaissance réciproque des pratiques et des cultures professionnelles, et un réel exercice de la liberté pédagogique avec du temps de concertation et de réflexion commune entre pairs. L'objectif doit être d'assurer une continuité pédagogique loin des «solutions» prêtes à l'emploi, dans le respect des missions, des pratiques et des statuts de chacun.

2. 2014: LE MINISTERE CONSULTE LES PERSONNELS

- SOCLE COMMUN, ÉVALUATION DES ÉLÈVES, ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Septembre - octobre 2014: socle commun de connaissance, de compétences et de culture

Le Conseil supérieur des programmes a procédé à l'écriture du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le projet est mis en consultation auprès des personnels, de la maternelle au lycée, de mi-septembre à fin octobre.

Les personnels sont invités à répondre individuellement à un questionnaire individuel en ligne.

Le SNES-FSU avait demandé cette consultation, qui permette à la profession de s'emparer du projet et de donner son avis. Les collèges et les lycées peuvent libérer une demi-journée de cours (dite demi-journée banalisée) pour permettre l'étude collective du texte avant les vacances d'automne. Le SNES-FSU estime que le texte proposé est une bonne base de consultation. Il incitera les établissements à participer à la consultation et mettra à disposition un document pour aider au débat.

8 au 12 décembre 2014 : évaluation des élèves

La consultation sur le socle porte aussi sur les différents modes d'évaluations des élèves, dans le cadre d'une grande conférence nationale sur l'évaluation des élèves. Différents groupes de travail devraient préparer une confrontation entre professionnels de l'éducation, usagers et chercheurs lors d'une semaine de l'évaluation du 8 au 12 décembre. Le ministre Benoît Hamon avait prévu de faire des annonces avant la fin de l'année scolaire.

Pour le SNES-FSU, l'évaluation des acquis des élèves est au cœur des pratiques d'enseignement et au cœur de la relation entre les élèves, les parents et l'institution. Le débat annoncé par le ministre doit se faire sans tabou et sans préjugé, en partant de la réalité du terrain et en évitant les propos du type « café du commerce » sur la supposée nécessité de supprimer les notes. Il ne faudrait pas faire porter à l'évaluation chiffrée le chapeau de la difficulté - voire de l'échec scolaire – alors que dans le même temps l'évaluation par compétences et le livret de compétences seraient parés de toutes les vertus pour faire réussir les élèves.

Janvier à mars 2015: programmes du collège

Le SNES-FSU consultera cet automne ses adhérents sur les programmes de collège actuels et les améliorations à apporter. Il les consultera de nouveau début 2015, une fois les projets connus. Il sera attentif à ce que les propositions portées majoritairement par la profession soient prises en compte.

Le programme du nouvel enseignement moral et civique sera mis en consultation aux mêmes dates.

Les personnels devraient aussi être consultés sur le PEAC (projet d'éducation artistique et culturelle) et le PIIODMEP (Parcours individuels d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel).